



## Observatoire des Droits de l'Homme au Rwanda

---

### **Communiqué : Destructons ciblées de logements des quartiers pauvres dans la Ville de Kigali au Rwanda.**

Paris, le 21 décembre 2019

Depuis lundi 16 décembre 2019, des images, des témoignages et des informations inondent actuellement les médias et les réseaux sociaux sur les destructions systématiques des maisons dans certains quartiers de la Ville de Kigali au Rwanda notamment sur ordre des autorités de la Ville de Kigali.

Des images et vidéos montrent les personnes prises en photos en train de détruire des maisons des quartiers pauvres et des personnes en détresse dans les ruines ne sachant où aller et où se loger. La plupart de ces victimes de destructions sont des gens qui vivent en ville de leur travail et qui avaient pu obtenir des petits crédits pour la construction de logements très modestes en bois, en briques adobes ou en briques cuites.

Les quartiers concernés sont notamment Mulindi, Muhima, Rwampara du secteur de Nyarugenge. Ces quartiers existent depuis plusieurs dizaines d'années (plus de 30 ans pour certains) et des maisons ont été construites souvent avec des autorisations des autorités locales. Les autorités prétendent que ce sont des maisons d'habitation jugées à risques situées dans des zones humides et menacées d'inondation. Ces opérations de destructions seraient dans un plan concernant tout le pays pour la protection de la population contre les catastrophes naturelles dont les inondations et glissement de terrain. La question qui se pose est le respect du droit à la propriété privée. Les personnes chassées de ces quartiers ne sont ni relogées ni indemnisées. Mais il se trouve que les quartiers détruits ne sont pas tous des zones à risques et la plupart sont des zones que l'Etat pouvait aménager sans détruire des habitations.

Des témoignages recueillis auprès des propriétaires et des victimes de ces destructions déclarent qu'ils sont forcés par les autorités locales et les forces de sécurité de détruire leurs maisons. Ils auraient le choix de détruire eux-mêmes leurs habitations ou de se faire arrêter et de payer les frais de destruction.

Les victimes attendaient comme dernier recours non pas la justice mais le simple mot du président de la République pour qu'ils soient protégés et défendus. Mais ces victimes sont déçues par la déclaration du Président. Dans son intervention dans la session annuelle du dialogue national le 19 décembre 2019, il a déclaré que c'est un programme du gouvernement qui allait continuer mais que l'administration notamment les autorités locales et les ministères concernées n'ont pas



## Observatoire des Droits de l'Homme au Rwanda

---

su expliquer aux populations concernées. A tous ceux qui ont critiqué cette action en demandant le respect des droits des victimes, il a simplement répondu qu'ils devraient attendre le jour où la population les élira pour mettre en place leur propre mesures de protection.

Les actions de destructions de logement (à risques selon lui) planifiées mais sans indemnisation des propriétaires pour les protéger, engagent la responsabilité de l'Etat tout comme l'autorité qui a autorisé la construction dans ses quartiers. L'Etat ne protège pas ses citoyens en les mettant plus encore dans des conditions de précarité.

L'ODHR rappelle que, pour présenter l'image de villes sans bidonvilles avec de belles constructions propres, et ainsi cacher la misère aux visiteurs étrangers, le gouvernement rwandais a l'habitude de forcer ces citoyens à détruire leurs propres maisons sans payer les indemnisations d'expropriation. Cela a été le cas dans la Ville de Huye (ancien Butare), à Gicumbi (ancien Byumba), à Kamembe et dans plusieurs quartiers de la Ville de Kigali. Ceci est la continuité des actions de destruction qui ont rasé le quartier de Kiyovu (des pauvres) et Kimicanga il y a une dizaine d'années. Des organisations ont dénoncé cette urbanisation et aménagement du territoire à marche forcée<sup>1</sup>. C'est une urbanisation forcée avec un plan directeur des villes mais non financé.

L'ODHR demande au gouvernement rwandais de respecter et de protéger ses citoyens dans leur droit à la vie, à la propriété et à la sécurité sans discrimination. Le Président Rwandais en qualité de garant en dernier recours, devrait protéger les populations démunies dans le strict respect de la constitution, des lois et règlements qui disposent que toute expropriation est sujette à une indemnisation préalable et juste. Ces déguerpissements forcés sans préavis et destructions brutales constituent des atteintes à la sécurité physique, psychologique et mentale de la population.

Le droit au développement d'un pays passe par le respect du droit à la propriété, au logement et à la dignité de tous ses citoyens.

**Pour l'ODHR**

**Munyandikirwa Laurent**

**Président**

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/rwanda/rwanda-la-democratie-mise-sous-tutelle- Un plan d'urbanisation et d'aménagement du territoire dicté à marche forcée> - Page 8